Mes aides

Mes devoirs

## La Caf des **Alpes-Maritimes** à vos côtés!

### Nos accueils

### **Antibes**

41 avenue Reibaud 06600 Antibes

### **Cannes**

13-15 rue Buttura 06400 Cannes

### Nice

• Angle de la rue Alberti et de la rue Pastorelli 06000 Nice

### **Nous contacter**



Appelez 3230



**Prenez rendez-vous sur Caf.fr** 





caf.fr

## Je suis un

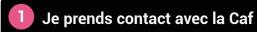
# nouvel allocataire





Conception et réalisation : service communication - marketing et accès aux droits Novembre 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique

# Je suis un nouvel allocataire



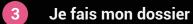
Je me connecte sur le Caf.fr rubrique Ma Caf ou je télécharge l'appli mobile.

#### Si j'ai une difficulté:

Je téléphone au 3230.

Je me rends dans un centre d'accueil ou chez partenaire de la Caf

Je prends un RDV (physique, téléphonique ou visio) sur le site du Caf.fr





Je fais ma simulation sur le Caf.fr ou sur mesdroitssociaux.gouv.fr



Je crée mon compte et je complète mon dossier en ligne sur le Caf.fr et je fournis tous les justificatifs demandés par la Caf.



Attention, le fait de créer son compte sur le Caf.fr ne vaut pas demande de prestation.





Mon dossier est traité, je vais sur l'espace « Mon Compte » du Caf.fr ou de l'appli mobile afin de voir si j'ai des droits. Je vois le montant de mon droit et la date de paiement.



Si je ne vois pas de droits, je consulte la rubrique « Mes paiements et mes droits » -> « Mes droits » -> « Prestation sans droit ».



Je reçois le guide allocataire qui m'informe de mes droits et de mes devoirs.







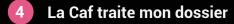




Sur le Caf.fr je trouve toutes les informations sur les prestations auxquelles je pourrais avoir droit.

### Si je me déplace dans un centre d'accueil :

On m'explique les prestations auxquelles je peux prétendre, la gestion de mon dossier en toute autonomie grâce à l'espace « Mon compte » sur le Caf.fr et on me présente l'ensemble des offres de la Caf et ses partenaires.





La Caf vérifie si je peux bénéficier d'une aide en regardant mes revenus, ma situation professionnelle, familiale, etc.

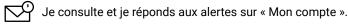
Si la Caf me demande des documents complémentaires :

- Je reçois une alerte sur « Mon compte » ou par courrier si je n'aj pas d'adresse mail.
- J'envoie mes documents par « Mon compte » rubrique mes démarches ou par courrier.
- Je reçois une confirmation par SMS de la réception des documents.



Je déclare tous changements :







Si mon dossier est suspendu, je consulte « Mon compte » -> « Mes démarches » pour voir les documents qui manquent à mon dossier ou je contacte ma Caf.



Dans quel cas je pourrais ne plus avoir de droits? Ma situation change et je ne remplis plus les conditions.